



FLASH INFO de L'ODPE

(Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Actualités départementales du 2^{ème} semestre 2022

Prochain comité technique
de l'ODPE:
30 septembre 2022

Le schéma enfance famille 2023/2028: quelques nouvelles

Les rencontres de territoires ont permis d'aller dans 24 structures et de rencontrer environ 300 professionnels en présentiel et 72 en visioconférence (établissements, MDCS et services de l'État).

Une synthèse de la consultation (validée par le cotech) fait ressortir :

3 grands axes identifiés, tous traversés par la dynamique du pouvoir d'agir :

- Les familles
- Les dispositifs
- Le partenariat

Un groupe projet de la DGAS va être mobilisé pour une consultation ouverte avec des cadres de la DGAS afin de définir au mieux notre prochaine feuille de route sur les 5 années à venir et construire le prochain schéma, en harmonisation avec la feuille de route de la DGAS.

Révision du protocole de
l'ODPE à finaliser.

Départ et remplacement de la responsable de l'ODPE : recrutement en cours d'un chargé d'études sociales à l'OPDE, à compter du 1^{er} octobre 2022, avec un tuilage jusqu'à mi-novembre.

Création d'un conseil de vie sociale (CVS) à la direction enfance famille : le comité technique de l'ODPE a validé la présence de 2 de ses membres au comité de pilotage du Conseil de vie sociale :

- Anne BARON, Responsable STPMI de BA, titulaire,
- Loup-Marie DENIS, Responsable STEF de SL, suppléant.

N'hésitez pas à partager vos actualités ou informations, qui pourraient intéresser les collègues, partenaires. L'ODPE se fera un plaisir d'en être le relais auprès de tous.

Actualités nationales

Sur le site de l'ONPE : <https://onpe.gouv.fr>

- ✚ Loi de février 2022, dans l'attente de la parution des décrets
- ✚ Nomination de la nouvelle secrétaire d'État à l'enfance: Charlotte Caubel, anciennement directrice de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse.
 - Décret n° 2022-867 du 8 juin 2022, relatif aux attributions de la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance
- ✚ Instruction n° DGOS/R4/2022/150 du 24 mai 2022, relative aux modalités d'attribution des mesures nouvelles en psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent pour l'année 2022. Elle vise à solliciter les agences régionales de santé (ARS) sur les projets et dispositifs de psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent à mettre en place dans les territoires non dotés ou sous dotés au regard des besoins en vue d'une délégation de crédits à hauteur de 20 M€

BEL ÉTÉ À TOUS !

Une question sur l'ODPE, sur le schéma ?

N'hésitez pas à nous contacter
marie-pascale.courtaud@departement41.fr
02 54 58 41 60

bahija.kantari@departement41.fr

02 54 58 41 41

pauline.moinaud@departement41.fr

02 54 58 41 41

odpe@departement41.fr

Contributeurs : COTECH ODPE

Rédacteur : Équipe ODPE

